



## Licenciement abusif contrat professionnel

Par **Ne2s275**, le **26/10/2011** à **22:42**

Bonjour,

Je me présente j'ai 17 ans actuellement fraîchement inscrit pour préparé un bac pro' commerce, motivé j'ai démarché plusieurs dizaines entreprises pour enfin en trouver une.

Bref le siège de cet enseigne me convoque pour me faire passer un entretiens réussi avec succès, et m'assigner a un poste du magasin proche de chez moi.

Pour résumé la responsable n'avais aucun pouvoir sur mon embauche, mais il s'es avéré qu'elle a réussi a mettre fin a mon contrat après 1 mois et demi de labeur en évoquant des prétextes dérisoire voir faux

-Est souvent dans les magasins d'a coté lors de la pause repas (admettez que ce n'es pas un vrai motif)

-A failli se battre dans le magasin (j'ai beau chercher je ne me souviens pas de ce moment de ma vie étant un garçon très calme)

Etant d'origine maghrébins je la croit raciste compte tenu du fait que je m'investissais a fond dans mon travail pour faire bonne impression (je ne prenais pas de pause, je tenais compte de chaque remarque etc...)

La loi dit que la période d'essai dans mon cas est de 2 moi durant lesquels le contrat peut être brisé sans évoquer de raison

Ma question est que puis-je faire dans ce cas la... J'ai perdu 1 moi et demie dans une entreprise et se sera dur voir impossible d'en retrouver une autre pour continuer mes études au cfa je vais certainement perdre une année de ma vie...

Par **DSO**, le **27/10/2011** à **11:34**

Bonjour,

Je suppose que vous aviez signé un contrat de professionnalisation à durée déterminée ?

Si c'est le cas, la période d'essai ne peut pas dépasser 1 mois, et la rupture serait de ce fait abusive.

Si vous voulez de plus amples précisions et en discuter de vive voix, je vous laisse mes coordonnées sur la messagerie, pour plus de confidentialité.

Cordialement,  
DSO

Par **pat76**, le **27/10/2011** à **13:43**

Bonjour

Vous êtes mineur, l'un de vos parent a apposé sa signature sur le contrat?